

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser.
au
Monite
belg.***26070405*****21 MAI 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0825 876 113****Nom**(en entier) : **Ethias Solution**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Voie Gisèle Halimi 10 4000 Liege****Objet de l'acte : Démission/Nomination**

Extrait du Procès verbal de la réunion du 16 mars 2026 du Conseil d'Administration :

1. Composition du Conseil d'Administration

Il est fait état de la démission de Monsieur Dumazy le 5 mars dernier. Monsieur Kranzen souhaite remercier Monsieur Dumazy pour le travail accompli pendant les années où il a occupé le poste d'administrateur au sein de la société.

Il poursuit en expliquant que l'actionnaire majoritaire a proposé la candidature de Monsieur Olivier Hanson pour remplacer le poste laissé vacant.

Le Conseil, à l'unanimité, coopte Monsieur Hanson pour terminer le mandat de Monsieur Dumazy.

Ce point sera proposé à la confirmation de la prochaine Assemblée Générale.

Extrait du Procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 4 mai 2026 :

Composition du Conseil d'Administration

Il est rappelé à l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Nicolas Dumazy, le Conseil a coopté Monsieur Olivier Hanson afin de pourvoir à son remplacement. Cette nomination doit être ratifiée.

A l'unanimité, l'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Hason en qualité d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Dumazy.

8. Mandat du Commissaire

Il est rappelé que le mandat de commissaire exercé par PwC vient à échéance à la présente assemblée.

Sur base de la volonté d'Ethias sa d'harmoniser le Commissaire pour l'ensemble du groupe, il est proposé de donner le mandat de Commissaire à KPMG Bedrijfsrevisoren BV/SRL, ayant son siège social à 1930 Zaventem Luchthaven Brussel Nationaal 1K, pour un terme de trois ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes annuels au 31/12/2028.

Celle-ci, désigne, conformément à l'article 3 :60 du CSA, Madame Vanessa Cordonnier, réviseur d'entreprises, chargée de l'exercice du mandat.

L'Assemblée approuve la proposition.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2026 - Annexes du Moniteur belge